

Lausanne et région

Député UDC et policier, il employait la nounou au noir

Philippe Ducommun, chantre de la lutte contre le travail dissimulé, a été condamné pour emploi d'étrangers sans autorisation. Témoignage

Laurent Antonoff

Philippe Ducommun n'en mène pas large. À double titre. Déjà en sa qualité de député UDC qui, par le passé, était monté aux barricades suite à des soupçons de travail au noir à Lausanne. Puis en sa qualité d'inspecteur de police judiciaire dans la capitale vaudoise. La condamnation contre laquelle il vient de renoncer à recourir la fiche plutôt mal: il a été reconnu coupable d'infraction à la loi sur les étrangers pour avoir employé une nounou équatorienne sans autorisation. «Je le regrette amèrement. Parce que j'ai été pincé? Non. C'était vraiment une connerie. J'ai été négligent. J'aurais dû me montrer plus curieux», confesse celui qui est aussi conseiller communal à Lausanne.

Les faits incriminés remontent à 2013. Cette année-là, de janvier à



Philippe Ducommun reconnaît une «négligence». Il vient de retirer son opposition à sa condamnation. FLORIAN CELLA

décembre, une nounou équatorienne avait été engagée pour s'occuper du fils de Philippe Ducommun et de sa compagne, elle aussi équatorienne. «C'est mon amie qui s'était occupée de tout. Je ne savais pas que cette personne était sans statut en Suisse. La nounou veillait sur mon fils entre une demi-journée et deux demi-journées par semaine, ce n'était de loin pas un emploi à temps complet», témoigne le député.

Dénoncé par un autre UDC

La nounou était payée 10 francs de l'heure et rémunérée de la main à la main. Un coup de canif à

la loi qui aurait pu rester caché si des membres de l'UDC ne s'étaient pas livrés à un règlement de comptes une année plus tard. «J'ai été dénoncé à ma hiérarchie, directement auprès du commandant de la police de Lausanne, par un ancien conseiller communal UDC.» Ambiance.

L'amie de Philippe Ducommun a été entendue comme prévenue par la police cantonale. Il le sera à son tour devant le Ministère public central qui, après instruction, a rendu une ordonnance pénale en juillet 2016. Philippe Ducommun et sa compagne ont été reconnus coupables d'emploi d'étrangers sans autorisation. Il

écoupe de 120 jours-amendes, avec sursis de 2 ans car sans antécédents judiciaires, le montant du jour-amende étant fixé à 80 francs. Il reçoit également une amende de 2400 francs et devra s'acquitter de près de 1000 francs de frais de justice.

Il accepte sa condamnation

Dans un premier temps, Philippe Ducommun a recouru contre cette ordonnance. Une nouvelle audience au Tribunal de police est prévue à la fin du mois de juin. Il ne s'y rendra pas: il a retiré son opposition cette semaine. Sa compagne s'y rendra seule. «Pour ma part, après réflexion, je ne tiens pas à aller plus loin. Je vais accepter ma condamnation.» Selon lui, le procureur général adjoint qui s'occupe de son affaire, et qui a décidé de venir personnellement soutenir l'accusation, veut faire «un exemple».

Philippe Ducommun ne sait pas si cette condamnation lui portera préjudice lors des prochaines élections communales et cantonales. Il ne sait même pas aujourd'hui s'il se représentera. Quant à son avenir dans la police lausannoise, une procédure administrative a été lancée. Il le sait: son exemplarité en prendra un coup. «Nul n'est parfait et aujourd'hui, je reconnais ma négligence.»

Meilleur contrôle sur les «missionnés» de Lausanne

Politique

La Ville veut s'assurer que ses représentants dans les SA et fondations défendent au mieux ses intérêts. Une série de mesures est prise

Il y a eu le scandale de Beaulieu en décembre, une bombe à fragmentation qui questionne la gouvernance de ces fondations où siègent des politiciens stupéfaits par la découverte de fumeuses magouilles. Six mois plus tard, la Ville de Lausanne annonce des mesures pour «améliorer le suivi et le contrôle de ses participations» dans des sociétés anonymes, fondations, etc.

Les représentants de la Ville dans ces cénacles recevront dorénavant, en début de législature, une «lettre de mission» qui listera les objectifs stratégiques poursuivis au travers de chaque participation. «Des comptes rendus annuels seront faits à la Municipalité», précise la directive. Une attention particulière sera portée au système de rémunération. Les entités détenues à 100% par la Ville se calqueront sur les fourchettes en vigueur

dans l'administration. Certaines entités sensibles feront en outre l'objet d'un audit régulier par le Contrôle des finances de la Ville, et leurs comptes seront obligatoirement révisés sous la forme d'un contrôle ordinaire. Et non restreint, comme c'était le cas à la Fondation de Beaulieu.

«Tout ce processus a été lancé au début de la législature par le Service des finances, il ne découle pas de l'affaire Beaulieu, mais celle-ci a peut-être accéléré les choses», note le syndic Grégoire Junod. La pression était bien là: des postulats ont été déposés au Conseil communal après les révélations de décembre. En 2009 déjà, une motion du PLR Pierre-Antoine Hildbrand demandait «plus de transparence dans les participations de la Ville». Alpiq, Epura SA, Centre sportif de Malley SA, etc.: la Ville détient aujourd'hui des parts dans plus de 40 entités, totalisant 180 millions de francs au bilan, signale le syndic. Gros enjeu, donc.

À terme, la Municipalité compte appliquer ce nouveau dispositif de contrôle à l'ensemble des subventions qu'elle accorde. **V.M.A.**

Le chiffre

350

C'est - environ - le nombre d'oppositions qu'a récolté le plan de quartier des Uttins, à Crissier, suite à sa mise à l'enquête, achevée le 22 mai dernier. «C'est massif. Nous sommes en train de les analyser et de réfléchir à la suite», commente à ce stade le syndic, Stéphane Reszo, qui avait défendu ce projet face à une campagne très critique menée par les riverains. C.B.A.

Échallens

Débat à huis clos au Conseil

La chose est très inhabituelle à Échallens. Mais jeudi soir, lors de la séance du Conseil communal, le huis clos a été demandé, et obtenu. C'est donc coupés du monde extérieur que les conseillers ont débattu du nouveau Règlement du personnel et de l'administration communale. Après plus de deux heures de discussions et l'adoption de plusieurs amendements, le document a toutefois finalement été adopté à la majorité des voix. **S.M.R.**

Ode aux syndics, vaches et verres de blanc du Comptoir



Le Comptoir en 1933. Le fonds d'archives regorge d'images témoignant de la vie vaudoise au fil du XXe siècle. DR - ARCHIVES CANTONALES

Histoire

Les archives du Comptoir Suisse seront enfin mises en valeur à l'occasion du centenaire de la foire

C'est un fonds d'archives immense que les historiennes Anne-Katrin Weber et Claire-Lise Deblüé exploitent pour la première fois: celui du Comptoir Suisse. La foire fêtera son centenaire en 2019.

Les chercheuses de la Faculté des lettres de l'UNIL préparent pour l'occasion une série d'événements, fruits d'un projet de recherche ambitieux financé par le Fonds national suisse et baptisé «Le syndic, la vache et le verre de blanc». Elles annoncent «une

plongée dans l'histoire quotidienne du canton au XXe siècle. Il n'y a jamais eu de recherches historiques sur les foires en Suisse. Les fonds sont répertoriés mais peu ou pas valorisés. Ce sont des archives assez fascinantes.»

Dès 1920, des photographes sont mandatés par la manifestation. «Le Comptoir Suisse a été systématiquement documenté sur tout le siècle. C'est rare. Et cela permet de voir une évolution assez géniale», relève Claire-Lise Deblüé. À chaque époque ses modes. Citons les orchestres de robots dans les années 1950, la présentation du programme spatial de la NASA dans les années 1960 ou la manifestation de la jeunesse lausannoise (Lôzane Bouge) en 1980.

«Le Comptoir dit énormément de choses sur l'histoire sociale, politique, économique du canton»

Anne-Katrin Weber Première assistante, section d'histoire et esthétique du cinéma de l'UNIL

«Le Comptoir dit énormément de choses sur l'histoire sociale, politique, économique de Lausanne et du canton de Vaud, relève Anne-Katrin Weber. C'est un témoin de la place des femmes, par exemple, ou de l'évolution du métier d'agriculteur.»

Au faite de sa gloire, dans les années 1960, la manifestation enregistre plus de 500 000 entrées. Aujourd'hui, elle lutte pour sa survie (108 000 visiteurs en 2017).

Le résultat du travail des chercheuses sera dévoilé dès septembre 2019, sur plusieurs sites. Sous forme d'exposition, bien sûr, mais pas seulement. «Notre ambition va au-delà du fait de raconter cette histoire centenaire.» Le public est invité à exhumer ses trésors. Les détenteurs de photos du Comptoir pourront les numériser dans un laboratoire et livrer leurs témoignages oraux. L'occasion, pour les historiennes, de faire la part belle à la médiation scientifique en expliquant en quoi consiste leur métier à l'ère du numérique. **Marie Nicollier**

Lausanne

Le POP sonde sur la Riponne

Si vous voulez avoir votre mot à dire sur la Riponne, une grande démarche participative organisée par la Ville devrait vous en donner la possibilité dans les mois à venir. Le POP lausannois prend toutefois les devants afin de savoir ce que la place à la mauvaise réputation signifie pour les habitants de la ville. Le parti lance un sondage en ligne, à l'adresse www.popvaud.ch/riponne. Les résultats seront communiqués en septembre. D'ici là, le POP tiendra un stand sur la place, le samedi. **C.I.M.**

Elle a dit

«Soyez très vigilants face à la densification de Pully»

Annie Mumenthaler

(UDC) à ses collègues du Conseil communal, qu'elle quitte après dix-sept ans



YVAIN GENEVAY

PUBLICITÉ

24 heures Partenaire média

PIERRE GUILLOIS

BIGRE

15 & 17 JUIN

THÉÂTRE DU JORAT

Les arts de la scène au cœur du terroir

Mézières / VD
theatredujorat.ch
021 903 07 55

MOLIÈRE 2017 DE LA MEILLEURE COMÉDIE